



## **FEDERAL COMMUNICATION COMMISION INTERFERENCE STATEMENT:**

This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to Part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates, uses and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this equipment does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning the equipment off and on, the user is encouraged to try to correct the interference by one of the following measures:

- Reorient or relocate the receiving antenna.
- Increase the separation between the equipment and receiver.
- Connect the equipment into an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected.
- Consult the dealer or an experienced radio/TV technician for help.

This device complies with Part 15 of the FCC Rules. Operation is subject to the following two conditions: [1] This device may not cause harmful interference, and [2] this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

**FCC Caution:** Any changes or modifications not expressly approved by the party responsible for compliance could void the user's authority to operate this equipment.

### **IMPORTANT NOTE:**

#### **FCC Radiation Exposure Statement:**

This equipment complies with FCC radiation exposure limits set forth for an uncontrolled environment.

This transmitter must not be co-located or operating in conjunction with any other antenna or transmitter.

### **CANADA - INDUSTRY CANADA (IC)**

Operation is subject to the following two conditions:

- 1] this device may not cause interference and
- 2] this device must accept any interference, including interference that may cause undesired operation of the device.

End users must follow the specific operating instructions for satisfying RF exposure compliance. To maintain compliance with FCC RF exposure compliance requirements, please follow operation instruction as documented in this manual.

To prevent radio interference to the licensed service, this device is intended to be operated indoors and away from windows to provide maximum shielding. Equipment [or its transmit antenna] that is installed outdoors is subject to licensing.

**DÉCLARATION DE LA FEDERAL COMMUNICATION  
COMMISSION (COMMISSION FÉDÉRALE DES COMMUNICATIONS) SUR LES  
INTERFÉRENCES :**

Cet équipement a été testé et jugé conforme aux limites d'un appareil numérique de classe B, en vertu de la partie 15 des règlements de la FCC. Ces limites sont conçues pour offrir une protection raisonnable contre des interférences nuisibles dans une installation résidentielle. Cet équipement génère, utilise et peut émettre de l'énergie de fréquence radio et, s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux instructions, il peut causer des interférences nuisibles aux communications radio. Cependant, il n'est pas garanti que des interférences ne se produiront pas pour une installation particulière. Si l'équipement cause des interférences nuisibles à la réception de la radio ou de la télévision, ce qui peut être déterminé en éteignant et rallumant l'équipement, il est conseillé à l'utilisateur d'essayer de corriger ces interférences en prenant une des mesures suivantes :

- Réorienter ou déplacer l'antenne de réception.
- Augmenter l'écart entre l'équipement et le récepteur.
- Connecter l'équipement sur une prise de courant placée sur un circuit différent de celui auquel le récepteur est connecté.
- Consulter son revendeur ou un technicien radio/TV expérimenté pour obtenir conseil.

Cet appareil est conforme à la partie 15 des règlements FCC. Son fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes : [1] cet appareil ne doit pas causer d'interférences nuisibles, et [2] cet appareil doit accepter toute autre interférence reçue, y compris les interférences pouvant entraîner un fonctionnement non désiré.

**Mise en garde FCC :** Les changements ou modifications non-approuvés expressément par le responsable de la conformité peuvent annuler le droit de l'utilisateur à faire fonctionner ce matériel.

**NOTE IMPORTANTE :**

**Déclaration FCC sur l'exposition aux rayonnements :**

Cet équipement est conforme aux limites de la FCC sur l'exposition aux rayonnements établies pour un environnement non-contrôlé.

Cet émetteur ne doit pas être situé à proximité de ou utilisé avec tout autre antenne ou émetteur.

**CANADA – INDUSTRIE CANADA (IC)**

Le fonctionnement de l'appareil est soumis aux deux conditions suivantes :

- 1) cet appareil ne doit pas causer d'interférences, et
- 2) cet appareil doit accepter toute interférence reçue, y compris les interférences pouvant entraîner un fonctionnement non désiré.

Les utilisateurs doivent suivre les consignes d'utilisation spécifiques pour rester conforme à l'exposition de fréquences radio. Pour être conforme aux exigences d'exposition aux fréquences radio FCC, veuillez suivre les instructions de fonctionnement décrites dans ce manuel.

Afin de prévenir toute interférence radio au service autorisé, cet appareil devrait être utilisé à l'intérieur, éloigné des fenêtres, pour un blindage maximum. L'équipement (ou son antenne d'émission) qui est installé à l'extérieur est sujet à une autorisation.